

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE****Avis  
1<sup>er</sup> juillet 2015****MENJUGATE 10 microgrammes, suspension injectable en seringue  
préremplie****B/1 (CIP : 34009 300 176 0 9)**

Laboratoire NOVARTIS VACCINES AND DIAGNOSTICS SAS

DCI	Vaccin méningococcique du groupe C oligosidique conjugué (absorbé)
Code ATC (2014)	J07A H (vaccin méningococcique)
Motif de l'examen	<b>Inscription</b>
Listes concernées	<b>Sécurité Sociale</b> (CSS L.162-17) <b>Collectivités</b> (CSP L.5123-2)
Indication concernée	« Immunisation active des nourrissons à partir de l'âge de 2 mois, des enfants, des adolescents et des adultes, pour la prévention des maladies invasives dues à <i>Neisseria meningitidis</i> du sérogroupe C. L'utilisation de MENJUGATE doit suivre les recommandations officielles. »

## 01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

---

AMM (procédure de reconnaissance mutuelle)	Date initiale : 10/03/2015 Date ampliation AMM : 29/05/2015
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Liste I

## 02 CONTEXTE

---

Il s'agit de la mise à disposition d'une nouvelle seringue préremplie, prête à l'emploi, ne nécessitant pas de reconstitution.

Cette spécialité est un complément de gamme venant se substituer à la présentation actuellement commercialisée MENJUGATEKIT, poudre et solvant en seringue.

## 03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

---

**Considérant l'ensemble de ces informations, la Commission estime :**

### 03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par MENJUGATE 10 microgrammes, suspension injectable en seringue préremplie est important dans l'indication de l'AMM.

### 03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à la présentation déjà inscrite.

### 03.3 Recommandations de la Commission

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication et à la posologie de l'AMM.

► **Taux de remboursement proposé : 65 %**

#### ► **Conditionnement**

Il est adapté aux conditions de prescription et l'utilisation.